



## Club PLUI du Grand Amiénois - Picardie

### Compte-rendu de la réunion de lancement du 29 janvier 2015 à Amiens

#### Liste des participants

Prénom-Nom	Fonction - Structure
Corinne BIVER	Chef du service Energie-Climat, Logement, Aménagement du territoire DREAL Picardie
Anne-Charlotte BLANCHARD	Chargée de mission Communauté de communes du Val de Noye
Delphine CLABAUT	Directrice Communauté de communes Ouest Amiens
Jean-François CORNIQUET	Vice-président Communauté de communes du Canton de Conty
Nicolas DELBOUILLE	Architecte-urbaniste Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois
Emilie DORGE	Chargée de mission Communauté de communes du Bernavillois
Marie DUCRET	Conseillère en urbanisme CAUE de la Somme
Jany FROISSART	Vice-président Communauté de communes du Val de Noye
Marion GOBIN	Chargée d'études Urbanisme et planification Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois
Jérôme GRANGE	Directeur Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois et syndicat mixte du pays du Grand Amiénois
Jean-Louis GREVIN	Vice-président Communauté de communes du Val de Somme
Christelle HIVER	Vice-présidente Communauté de communes du Doullennais
Mylène QUILICHINI	Chargée de mission au département Prospective, planification, études et développement durable, Conseil régional de Picardie
Jannick LEFEUVRE	Vice-président Communauté de communes du Sud-ouest amiénois
Anne LEGRAND	Chargée d'études - Atelier Urbanisme Architecture et Paysage Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Jean-Paul LEULIER	Vice-président Communauté de communes Ouest Amiens
Bruno LHEUREUX	Directeur général des services Communauté de communes du Val de Nièvre et Environs
Hervé MAURER	Chef de projet planification DDTM de la Somme
Jean-Michel MAGNIER	Vice-président Communauté de communes du Bernavillois
Guénnolé POIX	Chef de projet animation du Club PLUI Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
Philippe ROUSSEAU	Responsable du Service Aménagement du Territoire et Urbanisme DDTM de la Somme
Serge ZACHAREWICZ	Directeur général des services Communauté de communes du Sud-ouest amiénois et de la Région de Oisemont

## Ordre du jour

1. Introduction : pourquoi lancer un club PLUI ?
2. Tour de table des participants et avancement des démarches locales relatives au PLUI
3. Présentation du club national PLUI et de ses finalités
4. Organisation du club PLUI et proposition de feuille de route

### 1. Introduction

L'Aduga rappelle les éléments de contexte qui ont motivé le lancement d'un club PLUI à l'échelle du Grand Amiénois.

La première raison tient au fait que les PLU intercommunaux se généralisent dans le Grand Amiénois. En effet, sur les 12 EPCI qui le composent, les 11 communautés de communes ont décidé de s'engager dans cette démarche. Face à cette dynamique assez exceptionnelle, le besoin d'échanger et de partager les expériences s'est fait ressentir. L'agence d'urbanisme a été pressentie pour l'animation de ce club, de par son implication dans les PLUI en cours et les habitudes de travail en commun qui existent par ailleurs à l'échelle du Grand Amiénois (commissions SCOT, habitat, déplacements, ...).

Comme le souligne la communauté de communes du Val de Noye, la découverte d'une nouvelle compétence et la conduite d'un nouveau projet suscite des besoins d'ingénierie et d'appui en matière de gouvernance, de méthodologie, d'assistance juridique. Pour les territoires qui se lancent actuellement dans un PLUI, le club constitue une opportunité intéressante de bénéficier du retour d'expérience des EPCI déjà bien avancés. Par ailleurs, la création de ce club PLUI est soutenue par le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires, au travers du Club PLUI national, ce qui permettra aux membres de bénéficier de l'expertise de l'État sur les sujets souhaités.

Guénnolé Poix, en charge de l'animation du club national, souligne l'originalité de l'initiative du Grand Amiénois, puisque la création du club émane d'une volonté des acteurs locaux, tandis que les autres clubs territorialisés ont été lancés à l'initiative des services de l'État en région (Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Bourgogne).

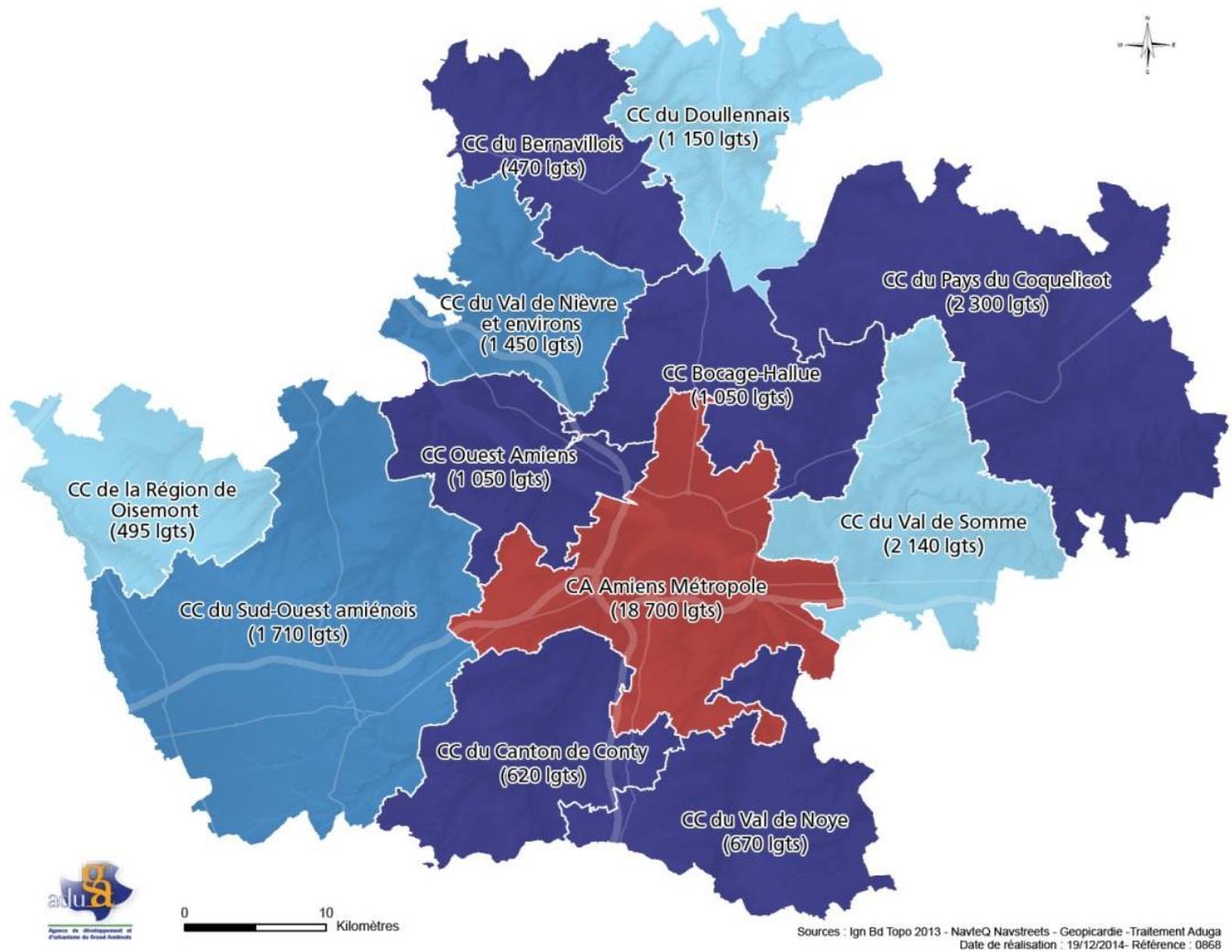
### 2. Tour de table des participants

#### Etat d'avancement des 11 PLUI

- 3 communautés de communes élaborent actuellement leur Projet d'aménagement et de développement durables : CC du Bernavillois, CC du Val de Noye, CC Bocage-Hallue
- 2 communautés de communes sont arrivées au stade du diagnostic : CC Ouest Amiens, CC Pays du Coquelicot
- Une communauté de communes vient de lancer le début des travaux et de l'état des lieux : CC du Canton de Conty
- 2 communautés de communes vont prochainement recruter leurs bureaux d'études : CC du Sud-ouest amiénois, CC du Val de Nièvre et environs
- 3 communautés de communes viennent de prendre la compétence en matière de PLUI : CC Doullennais, CC de la Région de Oisemont, CC du Val de Somme

A l'échelle de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, également représentée lors du lancement du club PLUI, une réflexion est engagée sur la prise de compétence.

La carte ci-dessous synthétise cet état des lieux des démarches en cours.



■ PLH approuvé, PDU approuvé  
 ■ Lancement des études PLUI

■ Délibération de prescription du PLUI  
 ■ Transfert de la compétence "élaboration de PLU"

■ Objectifs de production de nouveaux logements inscrits dans le SCOT  
 CC du Val de Noye (670 lgts)

## Synthèse du tour de table

### **« De la gestion au projet »**

Pour les communautés de communes engagées dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, il est nécessaire d'adopter un nouveau mode d'organisation, propice à la conduite de projet. Cela peut demander un investissement beaucoup plus conséquent que prévu et le basculement d'un fonctionnement en mode gestion à un mode projet n'est pas toujours évident pour les élus, comme le souligne la communauté de communes Ouest Amiens.

Le binôme élu-technicien est une pièce centrale du dispositif : l'élu doit être porteur du PLUI et relais auprès des communes, et le technicien doit assurer le suivi du projet. Le ministère indique que la plupart des collectivités engagées dans un PLUI ont recours à un chargé de mission dédié. Car il ne faut pas oublier que le PLUI est un document qui vit et ne s'arrête pas au travail fourni par les bureaux d'études.

L'élaboration d'un PLUI suppose également d'intégrer des enjeux de plus en plus nombreux et importants : développement durable, maîtrise du foncier, développement économique...

L'autre défi consiste à construire un projet de territoire commun. La communauté de communes Ouest Amiens évoque un « verrou culturel » à faire sauter.

Dans le Grand Amiénois, deux éléments de contexte ont facilité le lancement des PLUI :

- l'élaboration du SCOT à l'échelle des douze intercommunalités : les élus qui ont participé à ces travaux et qui sont désormais en charge d'un PLUI reconnaissent avoir acquis des habitudes de travail en commun et s'être forgé une culture de l'urbanisme ;
- l'élaboration d'un projet de territoire nécessaire à l'attribution de financements, à la demande du conseil général de la Somme, pour la période de contractualisation 2012-2014.

Selon la communauté de communes du Val de Noye, l'élaboration d'un plan de paysage est un bon vecteur de perception du territoire. Cet outil permet aux élus de partager leur connaissance du territoire, de parler de leurs projets, et ainsi de mieux se connaître.

Le ministère du Logement indique que le séminaire annuel du club PLUI qui se tiendra le 29 mai, portera sur le thème du projet de territoire.

### **« Le PLUI des élus »**

Plusieurs intercommunalités font part de leur difficulté à impliquer les communes, en particulier celles qui sont déjà dotées d'un document d'urbanisme.

La communauté de communes du Bernavillois identifie trois leviers pour mobiliser les communes :

- l'importance du travail de sensibilisation des communes sur le PLUI, en amont de la prise de compétence : il a fallu un an et cinq réunions par secteur pour décider les communes et pour aboutir à un transfert de compétences voté à l'unanimité. Lors des réunions de sensibilisation, une comparaison était faite entre le cas d'une commune en RNU et celui d'une commune dotée d'un PLU ;
- la représentativité de chaque commune : la communauté de communes s'est dotée d'une instance de travail composé de 2 délégués par commune, en essayant qu'au moins l'un des deux soit présent aux réunions mensuelles ;

- enfin, les élus des 4 communes dotées d'un document d'urbanisme jouent le rôle de « grand-frère » pour les autres : ils apportent leur expérience et connaissent les méthodes de travail.

La communauté de communes du Val de Noye souligne l'importance d'impliquer fortement les élus : le PLUI est leur projet. Il faut réussir à créer les conditions favorables à l'échange, pour discuter en confiance, dans une ambiance détendue. Pour assurer un suivi des différents travaux (PLUI, plan de paysage, schéma de gestion des eaux pluviales, PLH), tout en évitant la surcharge, la communauté de communes a décidé de mobiliser 3 instances de travail :

- un comité de suivi du PLUI qui se réunit tous les mois ;
- la commission Logement-cadre de vie en charge du suivi du plan de paysage et du PLH ;
- la commission Environnement en charge du schéma de gestion des eaux pluviales.

### ***Donner le bon tempo***

La communauté de communes du Val de Noye estime que la gestion du temps constitue l'un des facteurs de réussite du PLUI. Etant donné la durée de la démarche, il est important de ne pas brûler les étapes et de donner le bon tempo, avec des temps forts qui donnent le rythme.

### ***Se forger une culture commune***

La phase de diagnostic est l'occasion de comprendre « de quoi on parle », il s'agit d'une phase d'acculturation indispensable qui permet de s'habituer au vocabulaire d'urbaniste et de mettre les mêmes définitions derrière les mots. C'est aussi l'occasion d'approfondir sa connaissance du territoire : on s'aperçoit en effet que peu d'élus connaissent réellement leur territoire.

### ***Communiquer et informer***

La communauté de communes du Val de Noye a misé sur une large communication sur le PLUI, en faisant de la transparence et de la clarté deux conditions à la réussite du projet. Un site internet dédié a été créé où sont diffusés tous les supports de travail et les productions des prestataires, ainsi qu'une publication régulière, « les échos du PLUI » diffusée à tous les habitants.

Cet effort de communication suppose un investissement très important : à titre d'exemple, des réunions ont été organisées dans chaque conseil municipal pour informer les nouveaux élus à la suite des élections municipales de 2014.

### ***Le PLUI, un moyen de mettre en œuvre le SCOT***

Le lancement des 11 PLUI constitue une opportunité inédite de mettre en œuvre le SCOT du Grand Amiénois. La communauté de communes du Val de Noye souligne à ce propos la nécessité de construire une vision partagée de la notion de compatibilité, entre le syndicat mixte porteur du SCOT, les prestataires, et les personnes publiques associées.

### ***Le recrutement des prestataires***

La communauté de communes du Sud-ouest amiénois s'interroge sur le rôle ambigu de la chambre d'agriculture, à la fois personne publique associée et candidat pour la réalisation du diagnostic agricole. Dans la communauté de communes du Canton de Conty, qui a retenu la chambre d'agriculture comme la plupart des EPCI, un recours a été déposé par un prestataire écarté.

Pour les communautés de communes du Bernavillois, du Val de Noye et de Bocage-Hallue, le recrutement de la chambre d'agriculture présente plusieurs avantages, parmi lesquels le rapport privilégié qu'entretient la chambre d'agriculture avec les agriculteurs et la réalisation d'entretiens individuels permettant de connaître précisément les projets de chacun.

### 3. Présentation du club PLUi national

Le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires a mis en place un réseau constitué des 140 EPCI lauréats de l'appel à projet national. Ils sont adhérents « de droit » au club PLUi national. Guennolé Poix remarque que la Picardie est la région où l'on recense le plus grand nombre de candidatures dans le cadre de l'appel à projet.

La première finalité du club national est de mettre en réseau les acteurs de la planification intercommunale (techniciens, élus, bureaux d'études, parcs naturels, CAUE, syndicats de SCOT, agences d'urbanisme). Le club a également pour objectif d'échanger les bonnes pratiques, à l'échelle nationale dans le cadre de groupes de travail nationaux, et à l'échelle régionale dans le cadre des clubs territorialisés.

Ce réseau permet à ses membres de s'informer des évolutions législatives et au ministère de bénéficier d'un retour du terrain sur ce qui marche bien ou moins bien. Le club fournit un appui méthodologique, juridique et technique aux EPCI, par exemple en matière de gouvernance ou de concertation auprès des citoyens notamment. Des fiches méthodologiques sont disponibles en téléchargement (en attente de mise à jour de la loi ALUR), sur l'élaboration du cahier des charges de consultation de l'ingénierie par exemple ou sur le coût d'un PLUi :

[Fiche cahier des charges](#)

[Fiche coût d'un PLUi](#)

Le Club PLUi nationale dispose enfin de plusieurs outils de communication (une lettre mensuelle du Club et un site internet dédié) et organise un séminaire tous les ans à l'occasion de la présentation des lauréats à l'appel à projet.

Le site du Club est accessible à l'adresse suivante :

Depuis l'extérieur : <http://extranet.plui.territoires.gouv.fr>

Nom d'utilisateur : **plui**

Mot de passe : **extr@plui**

Depuis le réseau du ministère : <http://extra.plui.application.i2>

### 4. Organisation du club Grand Amiénois –Picardie et proposition de feuille de route

La présidence du club PLUi du Grand Amiénois est confiée à Jany Froissart, vice-président de la communauté de communes du Val de Noye.

La DREAL Picardie propose d'associer les autres EPCI engagés dans un PLUi à l'échelle régionale : 5 territoires sont concernés dans les autres départements.

Le ministère propose de reproduire le fonctionnement des autres clubs territorialisés :

- constitution d'une équipe locale associant l'équipe d'appui nationale (Ministère, Cerema : Sylvie Mathon et/ou Nathalie Pitaval), l'Aduga (Marion Gobin), la communauté de communes du Val de Noye (Anne-Charlotte Blanchard), la DREAL (Corinne Biver ou représentant), le CAUE de la Somme (Marie Ducret), le Conseil régional de Picardie (Mylène Quilichini)
- organisation de réunions « décentralisées » sur le territoire du Grand Amiénois ;

Suite au tour de table, plusieurs sujets ont été évoqués par les participants :

- la gouvernance
- la concertation avec les habitants
- le paysage, avec un focus spécifique sur le développement éolien
- l'habitat
- le tourisme
- la prise en compte du SCOT
- règlements locaux de publicité
- la prise en compte des déplacements

**Il est décidé de consacrer le prochain club à la gouvernance et à la concertation.**

**Celui-ci se tiendra au Lycée du Paraclet à Cottenchy le 26 mai de 10h à 16h.**